

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-426

**RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT : ADAPTATION DES LIGNES RER B,C,D ET
TRANSILIEN P ET U**

Amendement

Un article formulé de la façon suivante est ajouté à la délibération :

« Décide de mettre en débat au sein de l'assemblée régionale les projets concernant le devenir des infrastructures de transports sur les réseaux Paris Nord et Paris Est, et notamment les enjeux des liaisons entre Paris et l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. »

Exposé des motifs

**Définir une politique régionale de transports publics claire sur les réseaux desservant Paris
Nord, Paris Est et Roissy**

Les infrastructures de transports des réseaux Paris Nord et Est sont actuellement sujettes à d'importants débats et interventions publiques impliquant la politique régionale, parfois hors de toute délibération des élu.e.s régionaux.

Ainsi la presse a récemment relayé l'annonce par la présidente du Conseil régional d'un partenariat avec Renault pour la mise en place en 2024 d'une navette autonome reliant Roissy à la Défense ; un projet impliquant un investissement de 100 millions d'euros de la Région, pour seulement 2000 passagers par jour.

Parallèlement, alors qu'un tel investissement n'a pas été voté par les conseillers régionaux, et que la pertinence pour le moins douteuse de ce projet pour les déplacements quotidiens des Franciliennes et des Franciliens n'a jamais été débattue, les usagers du RER B continuent à endurer chaque jour les dysfonctionnements liés à la fois au sous-investissement public sur cette ligne, et aux effets collatéraux des travaux du CDG Express soutenu par l'Etat et la présidente de Région.

Il semble par conséquent urgent, afin que les usagers franciliens puissent distinguer clairement la politique de transports menée par la Région sur ces réseaux, qu'un débat en assemblée régionale plénière soit rapidement prévu sur ces questions.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

